



Commune de Cottens

2024

Rapport de gestion





Table des matières

Préambule.....	3
1 Activités des dicastères du conseil communal.....	3
1.1 Dicastère 1 : Administration générale – personnel – communication – information – relations avec les sociétés.....	3
1.1.1 Administration générale – personnel.....	3
1.1.2 Communication – information.....	4
1.1.3 Relations avec les sociétés	4
1.2 Dicastère 2 : Aménagement du territoire – constructions – cadastre – mensuration – terres communales – forêts.....	4
1.2.1 Aménagement du territoire	5
1.2.2 Constructions	5
1.2.3 Cadastre – Mensuration	5
1.2.4 Terres communales	5
1.2.5 Forêts	5
1.3 Dicastère 3 : Eau potable – sécurité et protection de la population – service du feu – cimetière	6
1.3.1 Eau potable	6
1.3.2 Service du feu	8
1.3.3 Cimetière	8
1.4 Dicastère 4 : Bâtiments communaux - évacuation et traitement des déchets – environnement – énergie – animation – chemins pédestres	9
1.4.1 Bâtiments communaux.....	9
1.4.2 Gestion des déchets	9
1.4.3 Environnement et énergie.....	9
1.4.4 Animation.....	10
1.4.5 Chemins pédestres	10
1.5 Dicastère 5 : Finances – impôts – santé – affaires sociales – intégration – naturalisations.....	10
1.5.1 Finances	10
1.5.2 Affaires sociales	11
1.5.3 Santé	12
1.5.4 Naturalisations	13
1.6 Dicastère 6 : Eaux usées – voirie – routes communales – mobilité	13
1.6.1 Eaux usées.....	13
1.6.2 Voirie	14



1.6.3	Routes communales	14
1.6.4	Mobilité.....	15
1.7	Dicastère 7 : Enseignement obligatoire – formation – AES – petite enfance – bibliothèque – culture – sport – loisirs – jeunesse.....	15
1.7.1	Enseignement obligatoire	15
1.7.2	Formation	17
1.7.3	AES	17
1.7.4	Petite enfance	18
1.7.5	Bibliothèque	18
1.7.6	Sport.....	18
1.7.7	Jeunesse	18
1.7.8	Tâches de médiation	19
	Annexe.....	19



Préambule

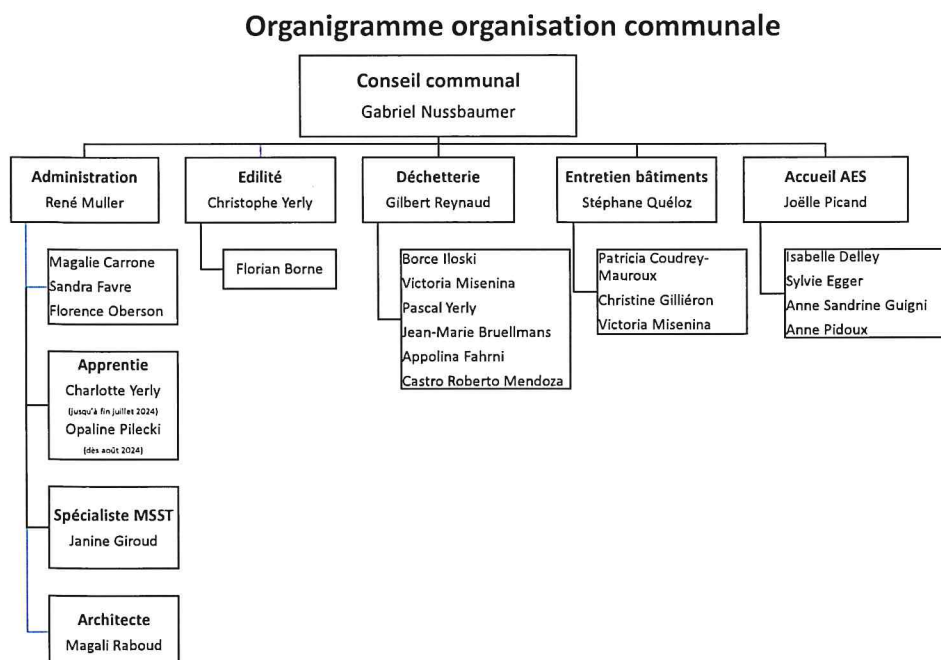
Selon l'article 19 de la Loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal établit un rapport de gestion qu'il présente à l'assemblée communale en même temps que les comptes. L'assemblée communale prend acte du rapport de gestion. De nombreuses informations sur la vie communale sont présentes sur le site internet communal : www.cottens-fr.ch

1 Activités des dicastères du conseil communal

1.1 Dicastère 1 : Administration générale – personnel – communication – information – relations avec les sociétés

Ce dicastère est géré par M. Gabriel Nussbaumer, Syndic.

1.1.1 Administration générale – personnel



GNu-02.03.2025

Madame Magali Raboud, architecte, travaille à temps partiel pour traiter les nombreux dossiers de demandes de mise à l'enquête et établissement de permis de construire. Tous les dossiers traités, le sont en utilisant l'application FRIAC.

Madame Janine Giroud est mandatée pour toutes les questions de Santé et Sécurité au travail. Elle accompagne, à temps partiel, nos collaborateurs sous forme de formations, d'audits et de coachings.



1.1.2 Communication – information

1.1.2.1 Collaborateurs·trices

La structure du personnel se compose de :

Administration :	2,7 EPT et 1 apprentie soit 5 personnes
Architecte, sécurité :	0,2 EPT
AES/ accueil extrascolaire :	1,3 EPT soit 4 personnes
Edilité et conciergerie :	2,5 EPT soit 3 personnes
Nettoyage :	1,5 EPT soit 3 personnes
Déchetterie :	1,4 EPT soit 7 personnes

Dans le cadre de la formation continue Madame Sandra Favre, collaboratrice administrative, a obtenu son brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Il est également à mentionner que la première apprentie formée par notre administration, Madame Charlotte Yerly, a obtenu son certificat de capacité fédéral d'employée de commerce en administration. Depuis août 2024, Madame Opaline Pilecki, nouvelle apprentie, a débuté sa formation.

1.1.2.2 Population

Par rapport à l'année 2023, la population n'a guère augmenté. En 2024, elle se situe toujours aux environs de 1500 habitants. Il y a le fait qu'il n'y a pratiquement pas eu de nouvelles constructions au cours de l'année 2024 mais de nombreux projets sont en gestation. Avec les projets de construction en cours, nous verrons certainement dans le futur se développer le nombre des habitants. Actuellement, notre population est vieillissante, les enfants devenus adultes quittent Cottens, et dans la majorité des cas, les villas ne sont occupées plus que par deux personnes.

1.1.3 Relations avec les sociétés

Les sociétés villageoises sont restées très actives dans notre village. Il faut citer, en particulier les magnifiques résultats obtenus par la société de jeunesse avec sa participation au Giron des Jeunesses Sarinoises à Villarod. La construction de leur ferme sur la légende de Praz Diablaz l'a propulsée dans les premiers rangs de la compétition.

1.2 Dicastère 2 : Aménagement du territoire – constructions – cadastre – mensuration – terres communales – forêts

Ce dicastère est géré par M. Claude Magnin, Vice-syndic et président des commissions du feu et des constructions ainsi que de l'aménagement.

Organisation du dicastère : il se compose d'une commission d'aménagement pour le territoire et d'une commission du feu et des constructions pour les mises à l'enquête.



1.2.1 Aménagement du territoire

Au mois de janvier une soirée d'information a eu lieu pour la présentation du PAD La Croix et de diverses modifications et la mise à jour de notre RCU conformément à la nouvelle LATeC. La mise à l'enquête de ces objets a été publiée dans la feuille officielle. Plusieurs oppositions nous sont parvenues et après plusieurs séances de conciliation, trois recours qui ont été déposés auprès de la DIME nous sont parvenus. Afin de régler ces problèmes juridiques nous avons dû prendre un avocat.

Concernant le PAD La Coutaz, la soirée d'information s'est déroulée au début du mois d'octobre. Le grand défi de ce PAD sera l'aménagement de la route d'accès. Le promoteur a décidé de remettre en consultation son rapport sur le PAD auprès des services de l'Etat.

1.2.2 Constructions

Après un recours sur le projet ANURA à la rte du Centre 60-62, une nouvelle mise à l'enquête a eu lieu et la hauteur de la construction a été revue à la baisse. Le permis a pu être délivré. La commune s'est renseignée auprès du promoteur de l'avancement des travaux et, à ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

La construction des immeubles de Belmont est terminée et le permis d'habiter a pu être délivré.

La construction des immeubles à la rte de la Goille a démarré après un printemps pluvieux. Un pédologue du terrain est intervenu pour donner le feu vert aux travaux de terrassement.

Devant une salle comble à la Résidence St-Martin, la caisse de pension de l'Etat a présenté son projet et principalement l'immeuble C sénior.

1.2.3 Cadastre – Mensuration

Comme le registre foncier est surchargé, nous attendons l'inscription de la nouvelle mensuration. Nous travaillons toujours avec les anciens numéros de parcelles.

1.2.4 Terres communales

Certains contrats de bail à ferme de nos exploitants ont été dénoncés selon notre règlement d'attribution des terres communales.

1.2.5 Forêts

L'exploitation de nos forêts communales par Forêts-Sarine nous donne entière satisfaction. Je participe aux assemblées et l'acquisition de nouveaux véhicules forestiers pour notre section a été acceptée par les communes. La demande de bois de feu en plaquettes ou bois dur reste stable, le marché de bois de service est plus tendu.



1.3 Dicastère 3 : Eau potable – sécurité et protection de la population – service du feu – cimetière

Ce dicastère est géré par M. Yves Nicolet, conseiller communal.

1.3.1 Eau potable

Objets soumis à l'assemblée communale.

1.3.1.1 Changement l'adduction d'eau potable-Chemin de la Creusette.

En date du 5 janvier 2024, les propriétaires de l'article no 231b du RF de Cottens ont mis à l'enquête publique la construction de 3 immeubles. Le conseil communal a signé une convention pour leur donner l'accès par le chemin de la Creusette. Ce dernier sera aménagé de telle manière que l'accès aux véhicules sera possible depuis la route de la Goille. Le coût de ces travaux sera entièrement pris en charge par les propriétaires du projet. A la fin de la construction des immeubles, la commune reprendra gratuitement la route et en assurera l'entretien. Actuellement une conduite d'eau potable est en service à cet endroit. Elle dessert le secteur de l'édilité. En 2023 nous avons profité du chantier du CAD pour rénover la partie avale du tronçon. En ce qui concerne la partie supérieure, vu l'âge avancé de l'ouvrage, nous ne pouvons pas nous permettre de construire un accès neuf dessus sans la remplacer. Le montant de cet investissement est devisé à CHF 65'000.- et sera financé par les liquidités de la commune.

Cet investissement a été validé lors de l'assemblée communale du 7 mai 2024.

1.3.1.2 Installation d'un turbidimètre a la station de pompage du Pontet

A la suite du contrôle du service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) effectué le 14 février 2023, il s'avère que le contrôle en continu de la turbidité après le filtre à sable n'est pas présent sur la chaîne de traitement de la station du Pontet. La mesure en continu de la turbidité est exigée par le SAAV.

Le turbidimètre est un appareil de mesure permettant de déterminer la turbidité de l'eau. Responsable de l'aspect trouble de l'eau, la turbidité est le résultat de la présence de matières en suspension qui modifie la répartition de la lumière dans l'eau. La filtration permet de diminuer la turbidité d'un fluide. Ce contrôle est réalisé en continu et lorsque l'eau devient trouble, elle est automatiquement jetée à l'égout.

Le SAAV a donné dans un premier temps un délai jusqu'à la fin juin 2023 pour la mise en place d'un turbidimètre. Au vu du délai assez court, il a été convenu de prolonger ce délai jusqu'au 30 septembre 2023 avec les autorités. L'appareil de mesure a été installé dans les temps, mais le crédit de CHF 31'770.40 n'a pu être validé qu'en mai 2024 par l'assemblée communale.

De ce fait, le conseil communal a demandé la validation a posteriori pour l'investissement de CHF 31'770.40 financé par les liquidités.



1.3.1.3 Bouclage réseau communal secteur Brévires.

Dans le secteur de la route des Brévires, en aval, aux abords de la route cantonale, deux constructions neuves remplaceront les constructions existantes.

La première est située sur les articles RF 352,353,570 et 904 de la commune de Cottens. L'alimentation en eau de cette parcelle doit être déplacée pour permettre la construction des nouveaux immeubles.

La deuxième est située sur l'article RF 473 de la commune de Cottens. Un permis de construire pour un immeuble de 17 appartements a été délivré à cet endroit. L'alimentation actuelle est sous-dimensionnée pour faire face à la consommation des habitants qui y résideront. De plus ce bras nous permettra de renforcer l'alimentation en eau dans le secteur de la Croix lorsque les constructions y verront le jour. Le montant total de cet investissement est devisé à CHF 91'000.- TTC.

Cet investissement a été validé lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2024.

1.3.1.4 Alimentation et défense incendie

Lors de l'assemblée communale du 3 mai 2022, le conseil communal a proposé un investissement d'un montant de CHF 30'000.- pour l'alimentation et la défense incendie des bâtiments de la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg.

Cet investissement est en cours de réalisation

1.3.1.5 Adhésion au CEFREN

Pour son approvisionnement en eau potable, notre commune est membre de l'Association intercommunale pour l'alimentation en Eau de Sarine-Ouest (AESO) dont les membres sont Avry, La Brillaz, Prez, Cottens et Neyruz. Pour l'AESO, et par extension pour ses membres, il devient crucial d'assurer formellement son approvisionnement en eau potable par le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des environs (CEFREN). En effet, la dépendance à l'approvisionnement externe à l'association est passée de 7% en 2013 à près de 44% en 2023. Plusieurs sources des communes membres ont été mises hors service pour donner suite à la modification de la norme concernant le chlorothalonil. Au cours des deux dernières années notre dépendance s'est stabilisée à 45%. Voici les deux modes relationnels avec le CEFREN qui ont été identifiés et analysés :

- > Adhésion au CEFREN des membres de l'AESO
- > Officialisation de la relation client de l'AESO auprès du CEFREN Concrètement, l'adhésion au CEFREN des membres de l'AESO permet une sécurisation de l'approvisionnement en eau potable à long terme avec une représentation des communes au sein des organes législatifs et exécutifs moyennant une contribution d'entrée de CHF 2,1 millions pour toutes les communes membres de l'AESO, dont CHF 321'090.- pour notre commune. Cependant, il serait possible pour l'AESO de prendre ce montant en charge pour les communes et de couvrir les charges y relatives sans que celles-ci n'engendrent d'augmentation du prix de l'eau facturé aux communes membres. À contrario, l'officialisation du statut de client de l'AESO envers le CEFREN évite une contribution d'entrée de CHF 2,1 millions mais engendre un surcoût d'approvisionnement de CHF 37'500.- par an, sans représentativité au sein du CEFREN. La sécurisation de l'approvisionnement ne serait que pour la durée du contrat (10 ans) et sans garantie formelle de reconduction ou d'évolution à la fin de celui-ci. Dans les deux cas de figure, l'AESO conserve sa position de gestionnaire du débit souscrit global et du volume d'eau potable acheté au CEFREN. Dans la pratique, il est proposé que



les factures du CEFREN soit adressées à l'AESO, intégrées aux charges de celle-ci et couvertes par les contributions perçues auprès de ses membres.

L'adhésion au CEFREN ainsi que les statuts ont été validés lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2024

1.3.1.6 Augmentation du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2025

Le nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable est entré en vigueur au premier janvier 2023. La grande nouveauté était l'introduction de la taxe de base annuelle proportionnelle à la surface des parcelles raccordées. Ces montants encaissés servent au financement des infrastructures. La taxe d'exploitation est perçue pour couvrir les charges liées au volume d'eau distribué. Les fonds de ces deux taxes ne sont pas perméables. Comme à l'accoutumée, la distribution d'eau potable est correctement autofinancée. En revanche, un rééquilibrage est nécessaire entre les taxes perçues, car la taxe de base dispose de CHF 357'023.23 de réserve (cf. compte 29001.00 au bilan) et la taxe d'exploitation d'un manque de CHF 141'381.33 (cf. compte 29001.01 au bilan). De ce fait, une baisse de la taxe de base de CHF 0.20 à CHF 0.13 par m² de surface indicée et une augmentation de la taxe d'exploitation de CHF 1.60/m³ à CHF 1.80/m³ sont requises. Selon les projections, la somme globale facturée sera semblable mais seule la répartition changera. Malgré cette nouvelle répartition, il manque encore CHF 19'000.- pour couvrir les charges d'exploitations. Pour arriver à l'équilibre des comptes, le prix de l'eau doit être porté à CHF 2.00 par m³. Le conseil communal a proposé des augmentations par paliers de CHF 0.20/m³ en 2025 et de CHF 0.20 /m³ en 2026. Pour ce faire, le règlement relatif à la distribution d'eau potable qui plafonne actuellement le prix au m³ à CH 1.80 maximum a dû être adapté et présenté lors de l'assemblée des comptes au printemps 2025

1.3.2 Service du feu

Le bataillon de la Sarine est en train de prendre ses marques pour sa deuxième année de fonctionnement.

Le service des ambulances de la Sarine SAS et la compagnie de Fribourg ont été réunis sous le même toit à la route de l'Aurore 4 à Fribourg depuis le mois d'octobre. Cette réunion permet d'exploiter les synergies des deux services d'urgences au niveau de la formation, des interventions...

Les 663 membres du Bataillon Sarine ont totalisé 6'784 heures d'intervention pour 550 interventions. 198 d'entre elles étaient des départs de feu. Chaque intervention a mobilisé en moyenne 5,6 personnes pour une durée de 1h3/4. La formation prend une place importante avec plus de 20'000 heures consacrées.

1.3.3 Cimetière

Les finitions du jardin du souvenir ont été mises en place au printemps 2024.



1.4 Dicastère 4 : Bâtiments communaux - évacuation et traitement des déchets – environnement – énergie – animation – chemins pédestres

Ce dicastère est géré par M. Marc-Antoine Sauthier, conseiller communal et président des commissions de l'énergie et de l'animation.

1.4.1 Bâtiments communaux

Gros problème technique pour les conduites du CAD du Groupe E avec le passage sous le ruisseau de Cottens. Une fuite a été découverte sur une conduite. Cette conduite a été remplacée aux frais de l'assurance du constructeur des tuyaux.

Mise en service de la transformation de la chaufferie au chauffage à distance. Les deux écoles et l'administration communale sont maintenant chauffées par le CAD qui fonctionne aux plaquettes de bois de nos forêts, donc neutre en production de CO₂.

Un investissement de CHF 30'000.- a été réalisé dans le bâtiment de la nouvelle école pour l'adapter aux cinq classes de 1H/2H qui occupent le bâtiment à la suite du regroupement scolaire. La commune a fait installer des lavabos avec eaux chaudes et froides ainsi que des mains courantes dans les escaliers.

Dans l'ancienne école, le local de la citerne à mazout a été transformé en bureau pour le concierge.

Installation de la vidéosurveillance sur la place rouge et la place de jeux autour de l'école.

1.4.2 Gestion des déchets

Installation d'un nouvel éclairage derrière les conteneurs pour une meilleure visibilité en fin de journée en hiver. Marquage des places de stationnement.

1.4.3 Environnement et énergie

La commission de l'énergie s'est réunie à 2 reprises en 2024.

Les panneaux solaires qui ont été posés sur le toit de la nouvelle école ont produit 35'630 KWh et la grande partie a été de l'autoconsommation. Nous avons également supprimé la ventilation. Nous avons donc déconnecté le monobloc car, avec les nouvelles fenêtres que l'on peut ouvrir, la ventilation ne se justifiait plus. Nous avons donc économisé env. CHF 15'000.- d'électricité. L'investissement des panneaux solaires de CHF 55'000.- sera rapidement amorti.

A la suite de l'acceptation de l'investissement pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la station de pompage d'eau potable des Pontets à Chénens, la construction s'est terminée en septembre. En quatre mois nous n'avons réalisé pratiquement que de l'autoconsommation, soit 10% de la totalité des dépenses d'électricité.

L'investissement pour des panneaux photovoltaïques sur les 400m² du toit du bâtiment CAD-Edilité a été accepté en assemblée communale de décembre 2023 et les travaux se sont terminés en mars. La production a été de 74'480 KWh en 2024. Nous avons réalisé une communauté de consommation pour



vendre de l'énergie au Groupe E et à l'AEGN au prix de CHF 0,25. Entre l'autoconsommation et la vente d'énergie, nous avons réalisé environ CHF 13'500.- de rentrée financière et d'autoconsommation.

La commission de l'énergie a étudié plusieurs offres pour la conception d'un plan des énergies programmé en 2025. Elle a retenu le bureau d'ingénieurs Planair à Yverdon-les-bains.

1.4.4 Animation

La commission d'animation s'est réunie à 6 reprises.

Elle a organisé la chasse aux œufs le lundi de Pâques.

Elle a organisé une visite guidée du sentier botanique pour les citoyens avec élaboration et dégustation de pesto. Cette visite était commentée par M. Roggen.

Elle a assumé l'entretien, avec les jeudistes, du sentier botanique.

Elle a organisé un « Escape Game » pour un maximum de 16 équipes qui a rencontré un très grand succès.

Elle a organisé une fenêtre de l'Avent.

1.4.5 Chemins pédestres

Dans la soirée du 1^{er} août 2023 les toilettes du couvert forestier ont été incendiées. Après constatation et évaluation des dégâts par l'ECAB, les toilettes ont été reconstruites en 2024 à l'identique et payées par l'ECAB.

1.5 Dicastère 5 : Finances – impôts – santé – affaires sociales – intégration – naturalisations

Ce dicastère est géré par Mme Marie-Claude Clerc, conseillère communale et présidente des commissions des seniors et des naturalisations.

1.5.1 Finances

L'année 2024 a heureusement débuté de manière positive avec le bouclage des comptes 2023 : l'excédent de revenus de plus de CHF 390'000.- était en effet bon à prendre face à la prévision budgétaire d'un résultat négatif de CHF 381'041.- Pour la première fois, le détail des comptes, accessible sur le site internet, a été complété par l'annexe qui comprend des données financières et des indicateurs donnant une image plus fidèle et fouillée de la situation financière de la commune.

Quant au compte des investissements 2023, la lecture de son détail trahit les cinq dépassements de crédits de plus de 10 % qu'il a fallu soumettre au vote de l'assemblée communale de mai 2024. A la suite des explications fournies et des réponses aux questions posées jusqu'avant le vote, celle-ci les a



acceptés. Cependant, des factures supplémentaires concernant le triple chantier du CAD sont encore parvenues à l'administration jusqu'en janvier 2025. Elles feront l'objet d'une dernière information, on l'espère, dans le bulletin d'informations communales du mois d'avril 2025. Après la réalisation de ces investissements relativement lourds en 2023, l'année 2024 a été une année de consolidation, soit sans investissement majeur.

1.5.1.1 Suivi des grands projets

A la suite des dépassements de crédits susmentionnés, nous avons établi, à la demande et en collaboration avec la commission financière, une définition des projets de grande envergure ainsi qu'une grille d'analyse permettant de filtrer les projets nécessitant la constitution d'une commission de bâtisse. La surveillance des grands chantiers, notamment sous l'angle financier, s'en trouvera renforcée.

Il convient de rappeler que le compte de résultats 2024, pas encore bouclé au moment de rédiger ce rapport, inclut la première tranche de CHF 50'000.- de la subvention extraordinaire octroyée au FC Cottens confronté à des difficultés financières à la suite de la construction des nouveaux vestiaires. Sur proposition du conseil communal, l'assemblée communale du 3 septembre 2024 a avalisé cette subvention non prévue au budget. Elle a simultanément accordé au même club un prêt de CHF 30'000.-. Ce prêt sera inscrit au bilan.

De nouvelles prestations (fusion scolaire, stratégie touristique par ex.) engendrant de nouvelles charges n'ont pas permis d'atteindre l'équilibre du budget 2025, les revenus fiscaux restant mesurés.

1.5.1.2 Mise en place d'un système de contrôle interne

Tout au long de l'année un important travail a été fourni en vue de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne (SCI), outil visant à « garantir la fiabilité et la ponctualité des états financiers de la commune ». Il est constitué de l'ensemble des processus d'activités, méthodes et mesures visant à assurer le bon fonctionnement de la commune. Concrètement il se présente sous forme de grands tableaux consignant, d'une part, l'inventaire des risques, d'autre part, l'inventaire des tâches de contrôle propres à garantir une sécurité maximale. Selon la législation, chaque commune doit disposer d'un SCI.

Enfin, nous avons fait procéder à une analyse du portefeuille d'assurances de la commune afin d'éviter les doublons, de couvrir les risques de manière la plus rationnelle et de disposer d'offres comparatives.

1.5.2 Affaires sociales

La commission des seniors a siégé à huit reprises. Elle a abattu un travail important en vue d'offrir un choix d'activités attractif aux retraités de la commune. Les conférences « découverte du monde » rencontrent toujours beaucoup de succès. Les activités ou ateliers participatifs (Comment se dire Adieu ? et Directives anticipées) ont aussi rencontré un bel écho puisqu'elles ont rassemblé entre 26 et 32 personnes. Les participants à la « sensibilisation à la conduite », cours mis sur pied expressément pour les seniors, se sont dit également très satisfaits. La « visite de Cottens autrefois » a été reportée à 2025 en raison de l'important travail exigé par la documentation rassemblée. Ce projet prend une ampleur considérable.



Enfin chaque premier mercredi du mois, la « table des seniors » continue d'attirer bien des gourmets autour d'un excellent menu subventionné par la collectivité publique.

La livraison des repas à domicile continue d'être assurée durant toute l'année par neuf bénévoles à qui vont nos chaleureux remerciements. Le nombre de bénéficiaires fluctue actuellement entre 6 et 7.

La traditionnelle promenade des aînés du mois de mai a conduit la huitantaine de participants aux jardins du château de Vullierens humer les parfums floraux sous une fine bruine. Qu'importe, ils se sont dit enchantés et reconnaissants, ont apprécié le repas et le vin avant de longer l'Aubonne à pied.

La proposition d'un subventionnement des abonnements de transport public a été acceptée lors du vote sur le budget 2025. Pour davantage d'informations, voir le site internet de la commune.

1.5.2.1 Bilan du Service social

Le Service ARCOS, établi à Rosé, qui gère les dossiers d'assistance sociale et de curatelles englobant 8 communes de Sarine-Ouest, ainsi que les mesures d'insertion IPSO, a dressé, au printemps 2024, le tableau suivant pour l'année 2023 :

- > Curatelles : le nombre de dossiers fermés est plus élevé que le nombre de dossiers ouverts. On dénombre 118 dossiers actifs.
- > Aide sociale : le nombre de dossiers actifs a diminué de 15 unités (38 dossiers fermés et 23 dossiers ouverts) pour s'établir à 121. Les demandes sont principalement issues de familles monoparentales et d'attente de décisions de l'AI.
- > IPSO : l'activité de cette mesure d'insertion croît, mais pas dans le sens escompté. Les communes sollicitent en effet insuffisamment cet organe pour qu'il puisse compter sur elles en termes de revenus. Les demandes proviennent essentiellement des privés qui confient beaucoup de petits travaux d'entretien extérieur. Depuis son démarrage, IPSO a chapeauté 15 employés, 7 ont trouvé un emploi, 5 sont en poste et pour 3 d'entre eux les mesures ont cessé.

Il convient d'indiquer ici que le service social n'a pas le droit de transmettre aux communes la liste des bénéficiaires de l'aide sociale domicilié·e·s sur leur territoire en raison de la législation sur la protection des données.

1.5.3 Santé

Le domaine de la santé est centralisé au sein du Réseau Santé Sarine (RSS). Celui-ci inclut également la défense incendie. En tant que déléguée, nous pouvons mettre en évidence les éléments suivants :

Les besoins liés au vieillissement de la population vont croissant et le grand défi des collectivités publiques est l'anticipation à court, moyen et long terme. La presse s'en est récemment fait l'écho. On retiendra qu'en 2024 le canton comptait 2899 lits EMS et que, pour répondre aux besoins tout en tenant compte d'un maintien à domicile le plus longtemps possible, il devrait en recenser 3'585 en 2030. Ce chiffre implique la construction de plusieurs établissements en 6 ans.

Quelques chiffres pour le district de la Sarine : entre 2022 et 2023, les demandes de soins à domicile ont augmenté de 112 pour se situer à 1'455, les demandes d'indemnités forfaitaires de 95 à 587.



Durant la même période, les demandes de placements long séjour se sont élevées à 439 (453 en 2022) ; seules 237 (257 en 2022) ont pu être satisfaites.

La division Secours du RSS comprend le Service d'ambulances de la Sarine (SAS) et le bataillon des sapeurs-pompiers de la Sarine. Le SAS est intervenu à 5852 reprises en 2024 (+1872 en 10 ans), soit une moyenne de 15,6 interventions/jour. 10% des interventions sont liées à des détresses psycho-sociales. Le SAS emploie 44 personnes pour 31,8 EPT. Il travaille avec 17 ambulances. En 2024 l'option de réunir sur un même site le bataillon Sarine et le SAS s'est concrétisée à la route de l'Aurore 4, site de la caserne de la compagnie de Fribourg. L'extension de cette dernière a favorisé cette solution.

Au plan strictement communal, mentionnons le défibrillateur supplémentaire installé sur la façade nord-ouest des nouveaux vestiaires du FC Cottens.

1.5.4 Naturalisations

En 2024 la commission des naturalisations a procédé à l'audition d'une seule personne pour laquelle elle a transmis son préavis au conseil communal. La décision de ce dernier a été transmise à l'autorité cantonale.

1.6 Dicastère 6 : Eaux usées – voirie – routes communales – mobilité

Ce dicastère est géré par M. Jean-Claude Bernold, conseiller communal et membre de la commission de l'énergie

1.6.1 Eaux usées

1.6.1.1 Secteur des Brévires et des Rialets : mise en séparatif – situation à fin 2024

Selon ce qui a été rapporté dans le bulletin communal de novembre 2024, les travaux de curage et de caméra dans les différents collecteurs concernés par le projet ont abouti et ont fait apparaître un état général du réseau que l'on peut qualifier de « bon ». D'un autre côté, les inspections des raccordements auprès des particuliers sont également terminées. Les responsables de ce projet ont maintenant la tâche pour 2025 de préparer un projet chiffré et réaliste, projet que le Conseil communal souhaite pouvoir présenter en assemblée communale à fin 2025.

1.6.1.2 Projet de « La Coutaz » et mise en séparatif de la route de la Côte

La présentation du PAD de « La Coutaz » aux habitants de la commune en date du 8 octobre 2024 a impliqué un changement radical des priorités par la commune par rapport à l'état de la route de la Côte, aussi bien du point de vue de sa mise en séparatif que de l'assainissement de la route présentant un profil atypique, qui a motivé l'engagement à mi-décembre d'un bureau d'ingénieurs spécialisé en mobilité. Il est donc très probable que le projet du secteur des Brévires et des Rialets soit mis au second plan au profit de cette route de la Côte et du projet de « La Coutaz ». Le Conseil communal attend les résultats de l'étude de mobilité d'ici à avril 2025.



1.6.1.3 Collecteurs EU/EC sur le reste du territoire communal

L'année 2024 a été marquée par un nombre assez inhabituel d'interventions en termes de travaux de curage par des entreprises spécialisées et ceci dans différents secteurs comme le quartier de Belmont, les Rapillettes, la route d'Autigny, ces exemples n'étant pas exhaustifs. Il est donc à prévoir que, par à rapport au budget fixé à fin 2023, il y ait des dépassements. Le responsable du dicastère, d'entente avec le Conseil communal, a donc prévu pour 2025 un montant pour d'autres collecteurs qui risquent de nous poser des problèmes (Route de la Côte, route d'Autigny jusqu'au dégrilleur de la STAP de l'édilité, axe Belmont-Brévires, vidange des grilles de route). Il est à noter que concernant la route de la Côte, un passage par caméra se fera en même temps dans le cadre du projet cité sous le point 1.6.1.2 ci-dessus, afin de connaître son état général.

1.6.2 Voirie

1.6.2.1 Locaux de l'Edilité

Les aménagements prévus sont pour ainsi dire à bout touchant. Des établis permettant de travailler avec toutes les normes de sécurité voulues pour nos employés ont été montés. Des surfaces de stockages en hauteur pour les palettes sont également au stade de montage.

1.6.2.2 Du thermique au tout électrique

Il est à relever que toutes les machines utilisées par nos employés dans leurs tâches quotidiennes (souffleuse, débroussailleuse, etc.) fonctionnant à l'énergie thermique ont été remplacées par des machines électriques, ceci dans un souci environnemental. Le coût d'acquisition de ces machines a pu être amoindri par la vente des machines thermiques d'occasion qui ont vite trouvé preneurs. Dans le même état d'esprit et pour les déplacements « légers » des gens de l'édilité sur le domaine communal, nous avons fait l'acquisition d'un vélo électrique courant décembre.

1.6.3 Routes communales

1.6.3.1 Les routes communales

Les routes communales dont le budget à fin 2023 a été fixé de façon réaliste à CHF 39'000.-, voit ce montant fortement s'envoler à la suite des différents dégâts occasionnés par des véhicules. Les conducteurs ne se sont, dans la plupart des cas, pas dénoncés, laissant la charge de la facture finale aux frais du contribuable. Nous pouvons ainsi citer la borne « noir-jaune » à la sortie de centre Denner endommagée 3-4 fois et finalement remplacée par une nouvelle, le panneau « noir-blanc » signalant un rétrécissement de la chaussée à l'entrée de Cottens à la route de Lentigny, les tags sur le pont CFF reliant la route du Centre au Clos-Richard. Dans la majorité de ces cas, plainte a été déposée auprès de la police. In fine, le garde-corps installé début décembre au giratoire de l'ancienne Poste a été embouti par un conducteur qui ne s'est pas dénoncé à ce jour. Il doit donc être remis en état, ceci toujours aux frais de nos citoyens.



1.6.3.2 Eclairage LED

Depuis l'installation de ce nouvel éclairage en 2023 et à la suite de différents réglages entrepris au niveau des détecteurs dans différents quartiers à la demande de certaines personnes, la satisfaction semble de mise.

1.6.3.3 Améliorations foncières (AF)

La remise à jour pour 4 secteurs (Rialets, Chavailles, Bouleyres, Grand-Bois) a abouti avec des retours favorables de la part des services cantonaux, sauf en ce qui concerne le chemin en Bouleyres avec un préavis défavorable de la part du Service de l'environnement (SEn), ceci en rapport avec le ruisseau de Cottens et son espace réservé aux eaux (ERE). Ce dernier préavis devrait être levé sans trop de difficultés en modifiant un peu le projet. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 27% de la part de la Confédération et de 25% de la part du Canton, ceci sur la base d'un profil type de route agricole, le montant total s'élevant à CHF 736'450.- TTC. A noter que ce genre de travaux peut être réparti sur plusieurs années permettant une meilleure gestion des coûts pour la Commune.

1.6.4 Mobilité

1.6.4.1 Mise en zone 30 km/h – Route de la Gaille-Route du Centre

Malgré le soutien du Conseil des parents, soutenu par 99 signatures, un stand-by au SPC, depuis plus d'un an, bloque ce projet en raison de l'opposition d'un seul habitant. Le conseil communal a sollicité l'aide de la Préfecture de la Sarine par un courrier en date du 8 mai 2024. Un retour nous est parvenu le 4 juin 2024 de la même Préfecture, nous indiquant avoir demandé à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) de bien vouloir nous faire part de leur intention dans la poursuite de ce projet. N'ayant obtenu aucune réponse de la DIME à ce jour, le responsable du dicastère va se saisir à nouveau du dossier.

1.7 Dicastère 7 : Enseignement obligatoire – formation – AES – petite enfance – bibliothèque – culture – sport – loisirs – jeunesse

Ce dicastère est géré par M. Jean-Bernard Siggen, conseiller communal et président du conseil des parents.

1.7.1 Enseignement obligatoire

1.7.1.1 Ecole de la Clé

L'année 2024 a été essentiellement remplie et rythmée par le projet de fusion des deux cercles scolaires d'Autigny-Chénens et de Cottens. Cette nouvelle « aventure » a suscité bon nombre de réflexions et surtout beaucoup de réunions pour sa mise en œuvre dans un laps de temps réduit. Elle a également marqué la « fin » de l'école de la Clé en tant que cercle scolaire autonome.



1.7.1.2 Fusion

Depuis le début de l'année civile 2024, le comité de pilotage de la fusion s'est réuni de nombreuses fois pour préparer la route du nouveau cercle scolaire qui allait prendre son envol le 22 août 2024. Voici une liste des réunions qui ont eu lieu avec les divers acteurs de cette nouvelle aventure :

- a) 7 réunions du groupe de pilotage
- b) 6 réunions avec différents prestataires des transports scolaires
- c) 6 réunions avec groupe horaire et planification des transports
- d) 2 réunions avec les conductrices et conducteurs
- e) 5 réunions du groupe financier
- f) 7 autres réunions

Les parents, acteurs essentiels de ce changement, ont été constamment tenus au courant de l'avancée des travaux avec plusieurs courriers explicatifs, avec une soirée de parents pour les futurs 1H le 12 mars et comme point final une réunion plénière avec tous les parents du cercle scolaire le 24 avril 2024. Une belle soirée instructive et constructive avec plus de 180 personnes présentes à la salle paroissiale.

1.7.1.3 Camps

Dans le cadre de l'école de la Clé, avant la date de la fusion, il y a eu les visites le 18 mars au camp de ski (pour les 5H à 8H) organisé pour la 3^{ème} fois à La Fouly ainsi que le 22 mai au traditionnel camp vert à Charmey (pour les 3H-4H), camps qui n'ont fait que des heureux ! A noter que, sous l'initiative des maitresses de 1H/2H, les enfants de 2H ont été intégrés au camp vert et ont pu passer une journée et une nuit en compagnie de leurs camarades. Petit clin d'œil : le nouveau cercle scolaire continuera d'organiser ce camp vert en 2025, ce qui sera nouveau pour les élèves d'Autigny- Chénens.

1.7.1.4 Fin année scolaire 2023-2024

L'année scolaire 2023-2024 s'est terminée en beauté le 5 juillet 2024. Comme d'habitude, nous avons pris congé de nos grands élèves (8H) qui continueront leur cursus scolaire obligatoire au CO de Sarine-Ouest. C'était une belle fête et en même temps une drôle de fête puisqu'elle marquait « la fin » de l'école de la Clé. Le 1^{er} août, date de notre fête nationale, coïncidait avec la date officielle de la fusion des deux cercles scolaires existants.

1.7.1.5 Rentrée scolaire 2024-2025

Enfin le grand jour, le 22 août, est arrivé avec le début de l'aventure du nouveau cercle scolaire avec un café -parents à Cottens réunissant tous les élèves avec leurs parents pour ceux qui le pouvaient. Les 4 bus (deux appartenant au nouveau cercle scolaire et deux bus de l'entreprise Voyages Jean-Louis SA) ont ensuite transporté tous les élèves sur leur site respectif depuis la nouvelle place aménagée à cet effet. A propos de cette place, un grand MERCI à M. Margueron pour la mise à disposition de sa parcelle.

Le bien-être des enfants et leur sécurité ayant toujours été au centre des préoccupations du groupe de pilotage, il a fallu organiser des surveillances sur les trois sites scolaires. Heureusement des personnes avec un sens développé d'entraide et de collaboration se sont proposées pour ces surveillances et ceci quatre fois par jour. Un grand MERCI n'est qu'un bien petit mot pour leur dire toute ma gratitude.

1.7.1.6 Convention et nouveau règlement scolaire

Une assemblée communale extraordinaire a eu lieu le 3 septembre 2024 pour accepter la nouvelle convention intercommunale ainsi que le nouveau règlement scolaire commun aux trois communes



concernées. Selon cette nouvelle convention (art. 3), un comité d'école prenait le relais du groupe de pilotage et se réunissait chaque mois depuis le lancement de cette nouvelle aventure.

Autre changement issu de la nouvelle convention : la fusion des deux conseils de parents. Ce nouveau conseil décidait de garder les activités déjà organisées avec une répartition équilibrée entre les trois communes. Le loto traditionnel a eu lieu le 28 septembre à Cottens (bénéfice de plus de CHF 4000.-) ainsi que le marché de Noël du 8 décembre (bénéfice de plus de CHF 9000.-). La soirée raclette (déjà organisée le 1^{er} mars 2024 par l'ancien Conseil des parents de Cottens) et le loto des enfants auront lieu à Autigny en 2025. Ce nouveau Conseil des parents s'est réuni trois fois jusqu'en décembre 2024.

1.7.1.7 Service dentaire

Le projet de collaboration avec Oral Studio a dû être remis à plus tard à cause de la fusion scolaire. En effet chaque commune doit donner son accord pour ce projet.

1.7.1.8 COSAHL

Participation à deux assemblées des délégués des communes, le 2 mai 2024 pour l'adoption des comptes de résultat et le 4 décembre 2024 pour l'adoption du budget 2025. A noter également le changement de deux articles des statuts de COSAHL, celui concernant le comité de direction (art.16) et celui de la limite d'endettement (art.39), acceptés lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2024.

1.7.1.9 Les Traversées

L'Association Les Traversées se donne comme mission d'accompagner des personnes qui ont de la difficulté à vivre dans leur environnement. Aujourd'hui, elle accompagne des personnes adultes en situation de handicap psychique et des jeunes qui connaissent des difficultés familiales et sociales. Elle a ouvert une unité à la route de Belmont 4, unité pouvant accueillir au maximum huit jeunes en difficulté de 4 à 12 ans. Ces enfants sont soit scolarisés dans le nouveau cercle scolaire (4 enfants) soit au CO de Sarine-Ouest (3 jeunes).

Inauguration officielle de la structure à Cottens le 11 octobre 2024

Rencontre avec direction des Traversées le 12 novembre 2024

1.7.1.10 SLPPI

Réunion plénière avec Service de logopédie, psychologie et psychomotricité le 13 juin 2024 à Villars-sur-Glâne.

1.7.2 Formation

Participation à une formation organisée par Pedibus en collaboration avec la Police cantonale sur le thème de la sécurité sur le chemin de l'école le 24 mai 2024 au MAD 3 de la Police cantonale.

Rencontre avec tous les conseillers communaux en charge des écoles sur le projet ENEO (équipement numérique pour l'école obligatoire) à Grangeneuve le 26 septembre 2024.

1.7.3 AES

L'AES a repris son rythme de croisière avec deux nouvelles unités ouverte (l'U1 du mardi matin et du mercredi matin).



9 réunions avec les deux AES existantes pour une collaboration commune et une planification des ouvertures pour les vacances scolaires d'été.

A la suite de la fusion des deux cercles scolaires, la question d'une collaboration ou même d'une fusion des deux AES, celui d'Autigny-Chénens et celui de Cottens, avait été envisagée, mais pour des questions pratiques et financières, il a été décidé de commencer par une collaboration des deux AES pour offrir plus de possibilités de placements aux parents des trois communes concernées. Cela s'est concrétisé par l'ouverture des deux AES pendant les vacances scolaires de l'été 2024. 34 enfants ont été ainsi accueillis pendant les journées du 8 au 12 juillet 2024 et des 3 jours précédant la rentrée scolaire 2024-2025.

1.7.4 Petite enfance

Réunion de travail avec Famiya (service de garde d'enfants) le 20 février 2024 pour planification des gardes en relation avec la fusion scolaire.

Assemblée de Famiya le 2 mai 2024 : non présence à cause de l'assemblée de COSAHL le même soir...

Présence à l'assemblée de l'association Catimini le 7 novembre 2024

Collaboration avec la nouvelle structure Funplace avec une visite du chantier le 25 avril 2024 et deux réunions le 23 juillet 2024 et 9 novembre 2024 avec le comité de direction avec in fine l'adoption d'une convention entre Funplace et la commune de Cottens avec une participation financière de la commune à hauteur de CHF 20'000.- pour l'aménagement extérieur d'une place de jeux pour les enfants.

Visite avec présentation de la nouvelle crèche les P'tits Gamins à Onnens le 20 novembre 2024

1.7.5 Bibliothèque

Présence aux assemblées des délégués de la BRA (27 mars et le 9 octobre 2024).

Entretien avec M. Michel Moret, Mme Alexandra Lovey, M. Claude Magnin et moi-même pour une prise de position sur le futur de la BRA à la suite de l'étude de M. Moret

Participation à la soirée consacrée à la gouvernance culturelle régionale le 26 juin 2024 à la salle de la Tuffière à Corpataux

1.7.6 Sport

Contact avec les sociétés sportives du village

1.7.7 Jeunesse

Participation à l'organisation de la fête de St-Nicolas pour les enfants de Cottens et en collaboration avec la société de jeunesse du village.



1.7.8 Tâches de médiation

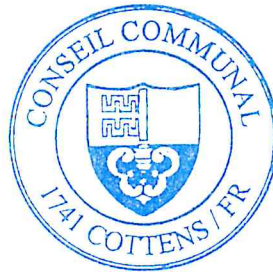
Œuvrer en tant que médiateur en cas de conflits qui touchent à la vie des villageois entre eux

Rencontre avec des parents pour des problèmes de comportement à l'école et à l'AES.

Rencontre avec des parents concernant le problème des transports et l'horaire des classes

Approuvé par le conseil communal dans sa séance du 24 mars 2025.

Au nom du Conseil communal



L'Administrateur :

René Muller

Le Syndic :

Gabriel Nussbaumer